

Ordre pour la reprise / vente des titres (libre passage)

Personne assurée

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____
Rue / n° _____
NPA / Lieu / Pays _____
N° d'assurance sociale _____
Etat civil _____
N° de téléphone / Email _____

Ordre est donnée à l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage :

- ☐ Reprise parts de titres (nombre de parts) _____
☐ Reprise parts de titres pour un montant de CHF _____
☐ Reprise de la totalité des parts de titres

Je prends connaissance du fait que le solde LPP (part obligatoire de la prestation de libre passage selon la loi) est soumis aux mêmes changements de valeurs de titres comme le solde total.

L'ordre pour la reprise (vente) des titres doit être donné à l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage une fois par semaine au plus tard jusqu'à jeudi.

La valeur de vente sera calculée avec le taux actuel au moment du prochain point d'investissement. Le rapport des parts de titres sera transféré en première ligne sur le compte de libre passage auprès de l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage.

Le soussigné déclare que les informations fournies sont conformes à la vérité, que l'achat ou la reprise (vente) des titres par l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage doit être effectué au point d'investissement le plus prochain possible et qu'il est d'accord avec les dispositions selon l'art. 6 du règlement de l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage.

Lieu / date _____

Signature de la personne assurée _____